



Pays d'Armagnac

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Procès-verbal du Comité Syndical

Séance du lundi 12 septembre 2022

18h30 Salle de réunion de la Maison Armagnac Gascogne

Présents : M. BEYRIES Philippe, BOISON Maurice, CLAVÉ Gabrielle (suppléante de Mme MAURAS Marie-Claude), CAMAZZOLA Robert, DUCLAVÉ Jean, ESPERON Patricia, GOUANELLE Vincent, GABAS Michel, HAMEL Bernard, LABORDE Martine, NETO Barbara, THIEUX-LOUIT Véronique.

Excusés : Mmes BROSSARD Frédérique, CAILLAVET Isabelle, MAURAS Marie-Claude.

Procuration :

Absents : M. BARSACQ Franck, DESJARDINS Lionel, DUBOS Patrick, DUPRONT Didier, MELIET Nicolas, TINTANÉ Isabelle, TOUHE-RUMEAU Christian

Nombre de délégués en exercice	21
Nombre de présents	12
Nombre d'excusés	3
Nombre de procurations	0

Le Président, M. Michel GABAS, préside ce Comité Syndical. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Madame Véronique THIEUX LOUIT, est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance

PARTIE 1- FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

- Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2022
- Renouvellement de la ligne de trésorerie

PARTIE 2- PROJETS ET ACTIONS DU PETR

- Accès des communes et des communautés de communes du Pays d'Armagnac à un service d'information juridique / Proposition d'une solution mutualisée via le PETR
- Démarche plan-climat des Communautés de communes d'Artagnan en Fezensac, du Bas-Armagnac, du Grand Armagnac et de la Ténarèze / Présentation de l'état des lieux, première phase des Cahiers de la transition
Afin de préparer au mieux cet atelier, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance du document téléchargeable ici :
<https://acrobat.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:266bb35e-c8a9-3b3e-b919-8436de2ab632>
- Validation de la candidature du PETR à l'Appel à Manifestation d'Intérêt FEDER « Approches territoriales intégrées »
- Validation de la candidature du PETR à l'Appel à Projets « Projets Agro-environnementaux et climatique » (PAEC) / Campagne 2023

QUESTIONS DIVERSES

PARTIE 1

Fonctionnement administratif

Délibération n°1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2022

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2022 a été adressé par courrier électronique aux membres du Comité Syndical en date du 8 septembre 2022. Monsieur le Président demande si les membres du Comité souhaitent apporter des compléments avant l'arrêt du procès-verbal.

Les membres du Comité Syndical n'ayant pas formulés de remarques, le Président propose d'arrêter le procès-verbal sans modification.

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 12 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION :

- ADOPTE le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2022 tel qu'annexé au présent compte-rendu.

Titulaires		Suppléants		Présent	Excusé	Suppléant	Procuration	Sens du vote
BARSACQ	Franck	DUPUY	Alain					
BEYRIES	Philippe	CHABREUIL	Jacques	X				POUR
BOISON	Maurice	PEROTTO	Aline	X				POUR
BROSSARD	Frédérique	LABEYRIE	Nicolas		X			
CAILLAVET	Isabelle	BOURGUIGNON	Jean-Claude		X			
CAMAZZOLA	Robert	ANDRIEU	Philippe	X				POUR

DESJARDINS	Lionel	HEBERT	Benoît					
DUBOS	Patrick	BIEMOURET	Gisèle					
DUCLAVE	Jean	DUCERE	Jean	X				POUR
DUPRONT	Didier	TUMÉLÉRO	Hélène					
ESPERON	Patricia	FERNANDEZ	Xavier	X				POUR
GOUANELLE	Vincent	SPOERRY	Quitterie	X				POUR
GABAS	Michel	LABARRERE	Nicole	X				POUR
HAMEL	Bernard	SEMPE	Bernard	X				POUR
LABORDE	Martine	DHAINAUT	Annie	X				POUR
MAURAS	Marie-Claude	CLAVÉ	Gabrielle		X	X		POUR
MELIET	Nicolas	MESTE	Michel					
NETO	Barbara	CHAULET	Anthony	X				POUR
THIEUX LOUIT	Véronique	BROSSARD	Sandrine	X				POUR
TINTANÉ	Isabelle	ROLANDO	Carole					
TOUHE-RUMEAU	Christian	RODRIGUEZ	Jean					

PARTIE 2

PROJETS ET ACTIONS DU PETR

Délibération n°2 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

M. Le Président rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie du PETR du Pays d'Armagnac, il serait opportun de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne.

Le Directeur précise qu'il existe un décalage d'un à deux ans entre la date d'achèvement des opérations dont le PETR est maître d'ouvrage et la date de versement des subventions.

Le fonds de roulement du PETR, même s'il a été consolidé ces dernières années, n'est pas suffisant pour répondre au besoin de financement à court terme d'où la nécessité de recourir à une ligne de trésorerie auprès d'un organisme bancaire.

Le Président propose aux membres du Comité Syndical de reconduire la ligne de trésorerie et leur soumet les conditions techniques et financières proposées par le Crédit Agricole reçue en date du 27 juillet 2022 :

- Montant du plafond : 300 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêts : index Euribor 3 mois + 1,2% de marge bancaire
- Périodicité de règlement des intérêts : trimestrielle
- Frais de dossier : 400 €
- TEG : 1,3351 %

Le Président met en débat cette proposition. En l'absence de remarque des membres du Comité Syndical, le Président met au vote la proposition.

Vu la proposition commerciale du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne en date du 27 juillet 2022 ;

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 12 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION :

- APPROUVE le renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 300 000 euros ;
- ACCEPTE les caractéristiques de l'ouverture de crédit détaillée ci-dessus ;
- ACCEPTE de régler les frais de dossier qui s'élève à 400 € ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit, à procéder à des débloques et aux remboursements ;
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures, à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Titulaires		Suppléants		Présent	Excusé	Suppléant	Procuration	Sens du vote
BARSACQ	Franck	DUPUY	Alain					
BEYRIES	Philippe	CHABREUIL	Jacques	X				POUR
BOISON	Maurice	PEROTTO	Aline	X				POUR
BROSSARD	Frédérique	LABEYRIE	Nicolas		X			
CAILLAVET	Isabelle	BOURGUIGNON	Jean-Claude		X			
CAMAZZOLA	Robert	ANDRIEU	Philippe	X				POUR
DESJARDINS	Lionel	HEBERT	Benoît					
DUBOS	Patrick	BIEMOURET	Gisèle					

DUCLAVE	Jean	DUCERE	Jean	X				POUR
DUPRONT	Didier	TUMÉLÉRO	Hélène					
ESPERON	Patricia	FERNANDEZ	Xavier	X				POUR
GOUANELLE	Vincent	SPOERRY	Quitterie	X				POUR
GABAS	Michel	LABARRERE	Nicole	X				POUR
HAMEL	Bernard	SEMPE	Bernard	X				POUR
LABORDE	Martine	DHAINAUT	Annie	X				POUR
MAURAS	Marie- Claude	CLAVÉ	Gabrielle		X	X		POUR
MELIET	Nicolas	MESTE	Michel					
NETO	Barbara	CHAULET	Anthony	X				POUR
THIEUX LOUIT	Véronique	BROSSARD	Sandrine	X				POUR
TINTANÉ	Isabelle	ROLANDO	Carole					
TOUHE- RUMEAU	Christian	RODRIGUEZ	Jean					

Délibération n°3 : Accès des communes et des communautés de communes du Pays d'Armagnac à un service d'information juridique / proposition d'une solution mutualisée via le PETR

Dans le cadre de son projet de territoire, le PETR se propose d'être un acteur de la mutualisation de certaines prestations de service entre les communautés de communes, les communes ou les EPCI présents dans son périmètre géographique.

En matière de service d'information juridique, le PETR souscrit un contrat auprès de la société SVP sous la forme d'un abonnement

annuel. Le PETR s'engage à fournir aux communes et communautés de communes qui le souhaitent la (les) accréditation(s) nécessaire(s) pour accéder à ce service à un tarif négocié et avantageux.

Madame Sabrina HERNANDEZ, responsable régional de la société SVP, présente le service d'information juridique et d'informations décisionnelles.

Les domaines d'intervention juridique couverts sont les suivants :

- En matière de gestion
Fonctionnement des acteurs publics, marchés publics, ressources humaines, solidarité et santé, état civil, statut des élus, logement social, relations avec les partenaires privés.
- En matière de service public
Règlementation technique, enfance & affaires scolaires, finance et fiscalité, urbanisme et immobilier, environnement et développement durable, développement économique, communication.

La société SVP s'appuie sur 200 experts dont 40 juristes spécialisés en droit public.

Le service propose des réponses immédiates soit par téléphone soit par site internet my.svp.com

Le nombre de questions est illimité. En complément, le site internet propose des ressources notamment une base de modèle de délibérations et d'arrêtés et des exemples de rédaction de marchés publics.

Le détail de la présentation du service figure en annexe.

A ce jour, la communauté de communes du Bas-Armagnac, les communes de Cazaubon Barbotan les Thermes et de Vic-Fezensac ont conventionné avec le PETR.

Le Président informe que le PETR peut élargir le nombre de bénéficiaire si d'autres communes ou communauté de communes sont intéressées.

L'offre tarifaire négociée est la suivante :

- Communes dont la population est inférieure à 1000 habitants : 50€HT/mois pour 1 accès
- Communes dont la population est comprise entre 1000 et 2500 habitants : 150 €HT/mois pour 1 accès
- Communes dont la population est comprise entre 2500 et 5000 habitants : 250€ HT/mois pour 2 accès

- Communes ou communauté de communes dont la population est supérieure à 5000 habitants : 350€ HT/mois pour 3 accès

L'offre est valable à partir de 3 nouveaux adhérents.

Les communes et communautés de communes intéressées pourront prendre directement contact avec le PETR.

Le Président met en débat ces propositions.

Madame **Barbara NETO** et Monsieur **Vincent Gouanelle** qui utilisent le service interviennent pour souligner la réelle opportunité d'adhérer à cette mutualisation qui permet un accompagnement réactif et rapide notamment sur des questions de ressources humaines.

Madame **Martine LABORDE** pose la question de l'intérêt d'une commune à adhérer si la communauté de communes à laquelle elle appartient bénéficie déjà du service.

Elle se demande s'il n'est pas judicieux de mutualiser l'accès entre la communauté de communes et ses communes.

Mme HERNANDEZ répond qu'une commune non-adhérente peut poser une question via sa communauté de communes mais seuls les agents communautaires détenteurs des droits d'accès (3 maximum) sont habilités à solliciter le service SVP. Cette facilité permet de répondre à des besoins très ponctuels mais montre ses limites si le recours au service est fréquent ou porte sur des sujets confidentiels.

La proposition commerciale soumise en séance est souple dans le sens où elle permet à chaque commune de décider, en fonction de ses besoins, d'adhérer indépendamment.

Néanmoins, Mme HERNANDEZ évoque la possibilité d'établir une étude tarifaire à l'échelle de la communauté de communes pour ouvrir les droits d'accès à l'ensemble de ses communes. Dans ce cas de figure, toutes les communes accèdent directement au service de façon indépendante. En revanche, les tarifs d'abonnement sont plus élevés et toutes les communes contribuent aux frais, qu'elles soient ou non utilisatrices du service.

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 12 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION :

- PREND acte de la proposition d'une solution mutualisée via le PETR

Titulaires		Suppléants		Présent	Excusé	Suppléant	Procuration	Sens du vote
BARSACQ	Franck	DUPUY	Alain					
BEYRIES	Philippe	CHABREUIL	Jacques	X				POUR
BOISON	Maurice	PEROTTO	Aline	X				POUR
BROSSARD	Frédérique	LABEYRIE	Nicolas		X			
CAILLAVET	Isabelle	BOURGUIGNON	Jean-Claude		X			
CAMAZZOLA	Robert	ANDRIEU	Philippe	X				POUR
DESJARDINS	Lionel	HEBERT	Benoît					
DUBOS	Patrick	BIEMOURET	Gisèle					
DUCLAVE	Jean	DUCERE	Jean	X				POUR
DUPRONT	Didier	TUMÉLÉRO	Hélène					
ESPERON	Patricia	FERNANDEZ	Xavier	X				POUR
GOUANELLE	Vincent	SPOERRY	Quitterie	X				POUR
GABAS	Michel	LABARRERE	Nicole	X				POUR
HAMEL	Bernard	SEMPE	Bernard	X				POUR
LABORDE	Martine	DHAINAUT	Annie	X				POUR
MAURAS	Marie-Claude	CLAVÉ	Gabrielle		X	X		POUR
MELIET	Nicolas	MESTE	Michel					

NETO	Barbara	CHAULET	Anthony	X				POUR
THIEUX LOUIT	Véronique	BROSSARD	Sandrine	X				POUR
TINTANÉ	Isabelle	ROLANDO	Carole					
TOUHE-RUMEAU	Christian	RODRIGUEZ	Jean					

Délibération n°4 : Démarche plan-climat des Communautés de communes d'Artagnan en Fezensac, du Bas-Armagnac, du grand Armagnac et de la Ténarèze d'avancement des cahiers de la transition / calendrier prévisionnel

Le Président rappelle que le PETR œuvre pour accompagner l'élaboration des plans climats des 4 communautés de communes qui le composent.

L'état des lieux ayant été finalisé, la séance du 11 juillet 2022 a été l'occasion de présenter les prochaines étapes de la démarche ainsi que le calendrier prévisionnel en vue de la construction des stratégies intercommunales et de leurs plans d'action, à savoir :

- Phase 1 : Atelier de la fresque du climat
- Phase 2 : Présentation de l'état des lieux
- Phase 3 : Ecriture des plans d'action

S'agissant des modalités de présentation de l'Etat des lieux, le Président rappelle que le Comité Syndical du 11 juillet 2022 a décidé que les membres du Comité prendraient connaissance du document préalablement aux réunions des conseils communautaires afin de contribuer à l'élaboration de la présentation, de lever des questions, d'identifier des problèmes éventuels, de tenir un langage commun lors des présentations en conseil communautaire.

Afin de préparer au mieux cet exercice, chaque membre a été invité à télécharger l'Etat des lieux à l'adresse suivante :

<https://acrobat.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:266bb35e-c8a9-3b3e-b919-8436de2ab632>

Sabrina MEUNIER chargée de mission transition énergétique et mobilité, fait une présentation de ces 3 phases.

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 12 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION :

- PREND acte de la présentation de l'état des lieux, première phase des cahiers de la transition ;

Titulaires		Suppléants		Présent	Excusé	Suppléant	Procuration	Sens du vote
BARSACQ	Franck	DUPUY	Alain					
BEYRIES	Philippe	CHABREUIL	Jacques	X				POUR
BOISON	Maurice	PEROTTO	Aline	X				POUR
BROSSARD	Frédérique	LABEYRIE	Nicolas		X			
CAILLAVET	Isabelle	BOURGUIGNON	Jean-Claude		X			
CAMAZZOLA	Robert	ANDRIEU	Philippe	X				POUR
DESJARDINS	Lionel	HEBERT	Benoît					
DUBOS	Patrick	BIEMOURET	Gisèle					
DUCLAVE	Jean	DUCERE	Jean	X				POUR
DUPRONT	Didier	TUMÉLÉRO	Hélène					
ESPERON	Patricia	FERNANDEZ	Xavier	X				POUR
GOUANELLE	Vincent	SPOERRY	Quitterie	X				POUR

GABAS	Michel	LABARRERE	Nicole	X				POUR
HAMEL	Bernard	SEMPE	Bernard	X				POUR
LABORDE	Martine	DHAINAUT	Annie	X				POUR
MAURAS	Marie-Claude	CLAVÉ	Gabrielle		X	X		POUR
MELIET	Nicolas	MESTE	Michel					
NETO	Barbara	CHAULET	Anthony	X				POUR
THIEUX LOUIT	Véronique	BROSSARD	Sandrine	X				POUR
TINTANÉ	Isabelle	ROLANDO	Carole					
TOUHE-RUMEAU	Christian	RODRIGUEZ	Jean					

Délibération n°5 : Validation de la candidature du PETR à l'Appel Manifestation d'Intérêt FEDER « Approches territoriales intégrées » Priorité 5

Monsieur Le Président rappelle la présentation de l'AMI FEDER - Priorité 5 effectuée lors de la réunion du Comité Syndical, le 11 juillet 2022.

Le Programme Régional (PR) FEDER-FSE+ Occitanie répond aux objectifs suivants :

- Favoriser un nouveau modèle de développement
- Promouvoir un rééquilibrage territorial.

Les Approches Territoriales Intégrées (ATI), prévues dans le programme FEDER-FSE+, constituent l'outil de mise en œuvre de la démarche territoriale de ce programme et répondent aux objectifs de rééquilibrage territorial.

Ce choix de mettre en œuvre une approche territoriale vise à garantir l'accès aux financements européens pour des territoires structurés sur un périmètre défini, qui montrent leur capacité de construire et de mettre en œuvre une stratégie multithématique rassemblant les

acteurs locaux et disposant d'une gouvernance dédiée à la mise en œuvre de l'ATI.

Le Président présente la réponse à l'AMI élaborée par l'équipe du PETR et sollicite l'autorisation de la déposer auprès de Madame la Présidente du Conseil Régional Occitanie.

Le Président met en débat ces propositions.

Oùï l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 12 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **VALIDE le contenu de la réponse à l'AMI FEDER – Priorité 5 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches, à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents afférents à cette demande.**

Titulaires		Suppléants		Présent	Excusé	Suppléant	Procuration	Sens du vote
BARSACQ	Franck	DUPUY	Alain					
BEYRIES	Philippe	CHABREUIL	Jacques	X				POUR
BOISON	Maurice	PEROTTO	Aline	X				POUR
BROSSARD	Frédérique	LABEYRIE	Nicolas		X			
CAILLAVET	Isabelle	BOURGUIGNON	Jean-Claude		X			
CAMAZZOLA	Robert	ANDRIEU	Philippe	X				POUR
DESJARDINS	Lionel	HEBERT	Benoît					
DUBOS	Patrick	BIEMOURET	Gisèle					

DUCLAVE	Jean	DUCERE	Jean	X				POUR
DUPRONT	Didier	TUMÉLÉRO	Hélène					
ESPERON	Patricia	FERNANDEZ	Xavier	X				POUR
GOUANELLE	Vincent	SPOERRY	Quitterie	X				POUR
GABAS	Michel	LABARRERE	Nicole	X				POUR
HAMEL	Bernard	SEMPE	Bernard	X				POUR
LABORDE	Martine	DHAINAUT	Annie	X				POUR
MAURAS	Marie-Claude	CLAVÉ	Gabrielle		X	X		POUR
MELIET	Nicolas	MESTE	Michel					
NETO	Barbara	CHAULET	Anthony	X				POUR
THIEUX LOUIT	Véronique	BROSSARD	Sandrine	X				POUR
TINTANÉ	Isabelle	ROLANDO	Carole					
TOUHE-RUMEAU	Christian	RODRIGUEZ	Jean					

Délibération n°6 : Réponse à l'appel à projets « Projets Agro-environnementaux et climatiques » (PAEC) / Campagne 2023

Le Comité Syndical du 11 juillet 2022 a décidé d'autoriser le Président à signer une lettre d'intention du PETR en vue d'informer la DRAAF Occitanie de sa volonté de déposer une candidature à l'appel à projets « Projets agro-environnementaux et climatiques PAEC » dont la date de clôture est fixée au 30 septembre 2022.

L'intérêt de gérer un Projet agro-environnemental et climatique à l'échelle du PETR est de permettre aux agriculteurs volontaires de

souscrire à une plus grande diversité de MAEC, sur des périmètres élargis par rapport à 2014/2020.

Ce dispositif s'intègre pleinement dans une démarche plan-climat mutualisée par les communautés de communes à l'échelle du PETR qui vise notamment à mettre en œuvre des mesures favorables à l'adaptation au changement climatique.

La gestion d'un PAEC contribuera à renforcer les collaborations entre les élus locaux et la profession agricole.

Le Président présente le projet de candidature dans le but d'obtenir l'autorisation de dépôt en prenant en compte les remarques et les propositions éventuelles des membres du Comité.

Le Président rappelle les 3 enjeux sur lesquels se positionne le PETR :

- Préservation de la biodiversité remarquable
- Préservation de l'équilibre des milieux agropastoraux
- Climat & Transition agro-écologique / Sous-enjeu « SOUTIEN DES EXPLOITATIONS - MAINTIEN DE LA POLYCLTURE-ELEVAGE »

Pour chacun de ces enjeux, des zonages de protection spécifiques sont définis par l'Etat au niveau régional. La cartographie des espaces éligibles est présentée aux membres de l'assemblée.

Pour chacun des zonages spécifiques, la candidature déposée par le PETR du Pays d'Armagnac établit la liste des Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) qui seront proposées aux exploitations agricoles.

Selon sa localisation géographique, une même exploitation pourra donc mobiliser une ou plusieurs MAEC, en les combinant judicieusement pour atteindre des objectifs agro-environnementaux. L'Etat a fixé un plafond d'aide à hauteur de 7 500 € par an et par exploitation pour une durée de 5 ans soit une aide maximale de 37 500 € pour la période.

Le tableau ci-dessous synthétise le dispositif proposé :

Libellé_mesure	Montant unitaire annuel en euros	Unité	N2000 Etangs de l'Armagnac (code : ARET)	N2000 Réseau hydrographique du Midou et Ludon (code:ARMI)	PAYS d'Armagnac Biodiversité (code:ARGE)	Pays d'Armagnac Pastoralisme individuel (code : ARSH)	Pays d'Armagnac Polyculture-élevage (code: ARPE)
Polyculture-élevage en zone intermédiaire	69,00	Surface					X
Préservation des milieux humides	150,00	Surface	X	X	X		
Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage	201,00	Surface	X	X	X		
Préservation des milieux humides - Gestion des espèces exotiques envahissantes	267,00	Surface		X	X		
Maintien de la diversité floristique des surfaces herbagères et pastorales (localisée)	51,00	Surface	X	X	X		
Maintien des systèmes herbagers et pastoraux (système)	88,00	Surface				X	
Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	72,00	Surface	X	X	X		
Création de couverts d'intérêt faunistique & floristique favorables aux espèces	652,00	Surface	X	X	X		
Création de prairies	358,00	Surface	X	X	X		
Protection des espèces 1 : mise en défens de 10 % des prairies engagées	82,00	Surface	X	X	X		
Protection des espèces 2 : retard d'utilisation des prairies de 25 jours en moyenne	145,00	Surface	X	X	X		
Protection des espèces 3 : retard d'utilisation des prairies de 35 jours en moyenne	200,00	Surface	X	X	X		
Protection des espèces 4 : retard d'utilisation des prairies de 45 jours en moyenne	254,00	Surface	X	X	X		
Maintien de l'ouverture des milieux	153,00	Surface	X	X	X		

Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	204,00	Surface	X	X	X		
Entretien durable des ligneux	0,80	mètre linéaire	X	X	X		
Entretien durable des mares	62,00	ponctuel	X	X	X		
Entretien durable des fossés	1,60	mètre linéaire	X	X	X		

Les éléments présentés ci-dessus sont susceptibles d'évoluer après instruction de la candidature par la DRAAF Occitanie.

Le Président précise que la candidature du PETR a été coordonnée avec celles de la Chambre d'Agriculture du Gers et de l'Institution Adour en veillant à la cohérence des démarches.

Le Président met en débat ces propositions.

Mme Véronique **THIEUX-LOUIT** demande quand les crédits seront disponibles et s'ils seront suffisants pour répondre à toutes les demandes.

Le Directeur du PETR répond que, selon le calendrier prévisionnel fixé par la DRAAF, les PAEC seront sélectionnés d'ici la fin 2022 pour une mise en œuvre en 2023. Les crédits d'animation ainsi que les crédits de financement des MAEC sont ventilés par enjeu. Ils sont estimés à partir de l'analyse du nombre de contrats potentiels sur le territoire, en se basant notamment sur les années antérieures.

La première étape reste d'obtenir la dotation demandée au moment de la candidature dans un contexte régional où l'enveloppe financière de l'Occitanie est réduite par rapport à la période de programmation des fonds européens 2014/2020.

Dans un second temps, le PETR et son partenaire technique suivra la consommation des crédits. Si la dynamique est forte, il sera envisagé de prolonger le dispositif et de demander une enveloppe complémentaire.

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 12 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **AUTORISE** le dépôt d'une candidature à l'appel à projets « Projets agro-environnementaux et climatiques PAEC » ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches, à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents afférents à cette demande.

Titulaires		Suppléants		Présent	Excusé	Suppléant	Procuration	Sens du vote
BARSACQ	Franck	DUPUY	Alain					
BEYRIES	Philippe	CHABREUIL	Jacques	X				POUR
BOISON	Maurice	PEROTTO	Aline	X				POUR
BROSSARD	Frédérique	LABEYRIE	Nicolas		X			
CAILLAVET	Isabelle	BOURGUIGNON	Jean-Claude		X			
CAMAZZOLA	Robert	ANDRIEU	Philippe	X				POUR
DESJARDINS	Lionel	HEBERT	Benoît					
DUBOS	Patrick	BIEMOURET	Gisèle					
DUCLAVE	Jean	DUCERE	Jean	X				POUR
DUPRONT	Didier	TUMÉLÉRO	Hélène					
ESPERON	Patricia	FERNANDEZ	Xavier	X				POUR
GOUANELLE	Vincent	SPOERRY	Quitterie	X				POUR

GABAS	Michel	LABARRERE	Nicole	X				POUR
HAMEL	Bernard	SEMPE	Bernard	X				POUR
LABORDE	Martine	DHAINAUT	Annie	X				POUR
MAURAS	Marie-Claude	CLAVÉ	Gabrielle		X	X		POUR
MELIET	Nicolas	MESTE	Michel					
NETO	Barbara	CHAULET	Anthony	X				POUR
THIEUX LOUIT	Véronique	BROSSARD	Sandrine	X				POUR
TINTANÉ	Isabelle	ROLANDO	Carole					
TOUHE-RUMEAU	Christian	RODRIGUEZ	Jean					

ANNEXES

- Proposition SVP
- Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt FEDER « approches territoriales intégrées »
- Candidature à l'appel à projets « Projets agro-environnementaux et climatique » campagne 2023

SIGNATURES

Le Président,
Michel GABAS

La secrétaire de séance,
Véronique THIEUX-LOUIT